

Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2026

## Communiqué de presse

# La Ville d'Esch et le Barreau de Luxembourg relancent un service gratuit d'accueil et d'information juridique

**Conscients de l'importance d'un accès de proximité à l'information juridique, le Barreau et la Ville d'Esch ont décidé de relancer ce service au niveau local. Anciennement assuré au sein du Tribunal de Paix d'Esch-sur-Alzette, ce dispositif n'était plus proposé sur le territoire communal depuis plusieurs années.**

Cette initiative commune, qui sera mise en place à partir du 3 juin 2026, vise à faciliter l'accès à une première information juridique pour toute personne souhaitant obtenir des renseignements ou être orientée dans ses démarches. Par cette collaboration, la Ville d'Esch et le Barreau souhaitent renforcer l'accès à l'information juridique et offrir ainsi aux citoyens premier point d'accueil accessible, gratuit et encadré par des professionnels du droit.

## Un service de proximité relancé à Esch

Grâce à sa situation stratégique au sein de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg, Esch-sur-Alzette constitue un lieu facilement accessible pour les citoyens du sud du pays.

*« Le retour de ce service d'accueil et d'information juridique à Esch répond à une volonté claire de renforcer les services de proximité destinés aux citoyens. Cette initiative, prévue dans l'accord de coalition, reflète notre engagement pour une Ville accessible, solidaire et attentive aux besoins concrets de la population »,* affirme Christian Weis.

*« Les règles de droit sont compliquées, et le service d'information juridique est un moyen pour garantir l'accès à la justice des justiciables. Les avocats présents offriront une information juridique aux citoyens qui permettra de les orienter sur les démarches à entreprendre le cas échéant. »* explique Albert Moro.

## Des permanences mensuelles accessibles aux citoyens

Afin d'assurer un accueil adapté et facilement accessible, les consultations se tiendront au sein de l'Hôtel de Ville d'Esch, dans un espace mis gratuitement à disposition par la Ville. Les infrastructures permettront d'accueillir simultanément plusieurs avocats et seront aménagées de manière à garantir la confidentialité des échanges avec le public.

Le service d'accueil et d'information juridique sera proposé **tous les premiers mercredis du mois, de 11h00 à 14h00**, sans rendez-vous.

Les citoyens souhaitant bénéficier d'une consultation sont invités à se présenter à l'accueil de l'Hôtel de Ville d'Esch, où ils seront orientés vers les avocats assurant la permanence juridique.

Pour toute question relative aux modalités du service, veuillez contacter le Barreau de Luxembourg par téléphone au (+352) 46 72 72-1.

### **À propos de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Avec presque 38.000 habitants, la Ville d'Esch-sur-Alzette est la deuxième ville du Grand-Duché. Ville universitaire située au cœur de la grande région, Esch compte plus de 120 nationalités différentes. C'est précisément cette mixité qui fait partie de l'ADN de notre ville. Gravement marquée par le déclin de l'industrie sidérurgique, Esch s'est redéfini pour devenir une ville où il fait bon vivre. Aujourd'hui, la Ville d'Esch offre à ses habitants et visiteurs toutes les facilités et prestations dignes d'une métropole dynamique et évolutive, au cœur d'une Europe en pleine mutation. Son souci constant est d'allier patrimoine historique et visions futuristes d'une ville ouverte aux nouveaux défis.

### **Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg**

Le Barreau de Luxembourg est l'ordre professionnel des avocats inscrits à Luxembourg. Il regroupe 3.725 membres, dont 3.491 avocats personnes physiques et 234 avocats personnes morales, exerçant dans l'ensemble des domaines du droit. Le Barreau veille au respect des règles déontologiques de la profession et contribue au bon fonctionnement de la justice ainsi qu'à la défense de l'État de droit au Luxembourg.

### **Contact presse**

Nelson Fragoso  
Service Relations Publiques, Ville d'Esch  
RelationsPubliques@villeesch.lu  
+352 2754 4101